



Régie EPIC T2C
17 Boulevard Robert Schuman
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 26 novembre** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 13
Nombre de procurations : 3
Date de la convocation : 19 novembre 2025

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Cyril CINEUX ; Laurent GANET ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE ; Gilles VESCOVI || MM. Tahar BOUANANE, Yves JAMON ; Cyril POTELLERET, Damien ROMERO.

Etaient excusés avec mandat :

Mme Sondès EL HAFIDHI excusée, donne pouvoir à MME Blandine GALLIOT ; **M. Richard BERT** excusé, donne pouvoir à M. Cyril CINEUX ; **M. Thomas WEIBEL** excusé, donne pouvoir à M. Gilles VESCOVI.

Etaient excusés :

MM. Christophe BERTUCAT, Eric EGLI.

Etaient absents :

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT, Stanislas RENIE.

DELIBERATION DCA 2025/033

Réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2025

OBJET : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

La Régie des Transports Urbains de l'Agglomération Clermontoise T2C a lancé une consultation relative à la fourniture et à l'acheminement d'électricité pour couvrir les nouveaux besoins liés au Centre T2C Ginette MAGNIER et aux stations de recharge en ligne des bus du réseau Inspire.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Aucune variante n'est autorisée ou exigée.

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} Janvier 2026.

La Commission d'Appel d'Offres du 19 Novembre 2025 a attribué le marché à la société **EDF COMMERCE (75 Paris)** pour un montant de **1 489 334 € HT**.



Il est proposé d'en délibérer et d'autoriser le Directeur Général à signer le marché.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1° d'autoriser le Directeur Général à signer le marché,

2° d'imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.